

CPD EPS

Affaire suivie par : Aline MOTTE
Mél : aline.motte@ac-besancon.fr
26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 11 mars 2022

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation nationale du Doubs

à

Mesdames les directrices d'école
Messieurs les directeurs d'école

s/c Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Passage au protocole sanitaire de niveau 1 / vert.

Au vu de l'amélioration notable et continue de la situation liée à la pandémie de Covid-19, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / vert dès lundi 14 mars. Cet assouplissement doit être l'occasion de renouer avec des activités nécessaires au bien-être et à la réussite des enfants de nos écoles.

À ce titre, il convient de préciser les points suivants :

Points d'assouplissement du protocole :

Le port du masque n'est plus obligatoire, ni pour les élèves, ni pour les personnels. La limitation du brassage n'est plus nécessaire, que ce soit lors du temps scolaire ou lors du temps méridien (cantine). L'obligation de présentation du passe vaccinal est supprimée dans les cas où celui-ci était imposé.

Concernant l'EPS, la pratique de toutes les activités physiques et sportives est à nouveau possible sans masque, en intérieur et en extérieur. Au vu de la dégradation de la santé de nos élèves, je ne saurais que trop vous rappeler l'obligation de mise en place de l'horaire complet d'EPS et l'importance de la pratique physique quotidienne (30' au minimum).

Points de vigilance :

Le protocole à suivre lors d'un cas confirmé de COVID-19 vous a récemment été adressé.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont, elles aussi, maintenues. À la cantine, il convient de maintenir la plus grande distanciation possible entre les élèves.

Étant persuadé que ces allègements vous permettront de vous focaliser avec davantage de sérénité sur les besoins de vos élèves et viser ainsi la réussite pour tous, je profite de ce courrier pour vous réitérer mes remerciements pour le travail effectué pendant ces longs mois.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Doubs



Patrice DURAND

CPD EPS

Affaire suivie par : Aline MOTTE
Mél : aline.motte@ac-besancon.fr
26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex